

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES** donné le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 4 novembre 2024, à la Maison du citoyen situé au 10 Avenue Michaud.

---

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivantes :

### NATURE ET EFFETS :

- De permettre le lotissement du lot 4 711 161 en deux parcelles, dont l'une mesurée à la ligne avant, est inférieur (27,47m) à la largeur minimale prescrite de 50 mètres tel que stipulé au règlement #217.
- 

### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Lot 4 711 611  
St-Marc-de-Figuery

---

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Marc-de-Figuery le 18 octobre 2024.



---

Martine Lachaine  
Directrice générale-greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lachaine Directrice générale de la Municipalité de St-Marc-de-Figuery, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18 octobre 2024, entre 10h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 octobre 2024.



---

Martine Lachaine  
Directrice générale & greffière-trésorière